

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/10023  
7 décembre 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 7 DECEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE L'UGANDA AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que la République de l'Ouganda soit autorisée par le Conseil de sécurité, conformément à l'article 37 de son règlement intérieur, à participer sans droit de vote à l'examen de la question dont le Conseil est actuellement saisi.

Veillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) E. RUSITA